

## Focus sur le Permis côtier

Pour les bateaux dont la puissance motrice totale est supérieure à 4,5 kW (6,11 ch), le permis côtier est indispensable.

Vous pourrez, dès son obtention, profiter des joies de la plaisance, jusqu'à 6 milles d'un abri.



### 🕒 Programme formation théorique

- Balisage des côtes, balisage des plages et pictogrammes;
- Règles de barre et de route;
- Signaux;
- Règles de navigation et de sécurité entre navires;
- Catégories de conception des navires de plaisance marqués CE, nombre de personnes ou charge embarquées, limitations de la navigation;
- Conduite en visibilité restreinte, matériel d'armement et de sécurité et compléments, pièces administratives à posséder à bord;
- Réglementation relative au titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur;
- Organisation du sauvetage en mer, notions élémentaires sur les moyens de communication radio-maritimes embarqués;
- Règles de la pratique du ski nautique et des engins tractés, responsabilité du chef de bord et conséquences juridiques;
- Notions d'autonomie en matière

de carburant;

- Protection de l'environnement : rejets, équipement sanitaire des navires habitables, peintures antisalissures, protection de la ressource halieutique, réglementation de la pêche sous-marine;
- Météorologie : savoir se procurer les prévisions, connaître l'échelle anémométrique Beaufort et l'état de la mer;
- Initiation à la lecture d'une carte marine;
- Règles d'utilisation des écluses gardées ou automatiques.

### 🕒 Formation pratique

- Assurer la sécurité individuelle et collective de l'équipage, être sensibilisé à l'importance d'une formation à l'utilisation des moyens de communication embarqués;
- Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction d'un bulletin météorologique, respecter le balisage et identifier les obstacles sur une zone de navigation;
- Être responsable de l'équipage et du bateau, utiliser à bon escient les

moyens de détresse, respecter le milieu naturel;

- Maîtriser la mise en route du moteur, la trajectoire et la vitesse du navire, l'arrêt de la propulsion, la marche arrière et l'utilisation des alignements;
- Accoster et appareiller d'un quai, mouiller, prendre un coffre et récupérer une personne tombée à l'eau.

Ces objectifs sont détaillés dans un livret d'apprentissage remis à chaque élève à l'inscription. La durée de formation pratique ne peut être inférieure à trois heures ainsi réparties :

- **1 heure** qui peut être collective pour les 3 premiers points;
- **2 heures** de conduite effective par candidat pour les 2 derniers points.

Les cours collectifs ne sont autorisés qu'avec un nombre d'élèves embarqués inférieur à 5.

## Epreuves

**L'obtention du permis est subordonnée à la réussite de 2 épreuves :**

- Un questionnaire à choix multiples, par projection, de 25 questions sur la partie "Code", quatre erreurs sont admises.
- Une formation pratique au cours de laquelle votre moniteur validera les objectifs prévus dans le livret d'apprentissage. Cette pratique se déroule en mer sur un bateau agréé de l'organisme de formation.

Le candidat conserve le bénéfice de la réussite à l'épreuve théorique pendant dix-huit mois.